



Harcèlement par une société de recouvrement

Par **katie91**, le **26/02/2015** à **09:04**

Bonjour, rnrnJe souhaiterais avoir des conseils concernant mon problème. rnrnPour commencer je suis étudiante. Pour l'année 2014-2015 j'étais à la recherche d'une école en alternance. J'ai passé plusieurs entretiens avec différentes écoles. rnrnBon il y a une école qui me pose problème, après l'entretien, j'ai reçu le soir même la réponse et dans cet e-mail (c'était un jeudi), il stipule que, pour pouvoir assister aux séminaires de recherche d'entreprise, il faut que je sois inscrite que avant la semaine prochaine. Donc j'ai reçu le dossier d'inscription le vendredi que j'ai préalablement rempli et signé sans lire les conditions générales d'inscription. De plus, je n'avais pas pu réunir la somme de l'inscription qui est de 1000 euros. En plus de ça, j'étais en attente d'autres réponses qui contrairement à elle, l'école est certifiée (donc diplôme reconnu par l'Etat) et dont les frais d'inscription étaient beaucoup moins chers. rnJe me suis mise à paniquer et donc j'ai envoyé le dossier rempli et signé le samedi sans le chèque pour voir comment allait évoluer les choses. rnSelon moi, étant donné que je n'ai pas pu assister à la recherche d'entreprise, j'ai considéré que mon inscription a été annulée.rnDeux mois plus tard, je reçois un courrier de l'école me demandant de payer une somme due 1000 euros car je me suis engagée à le faire (selon l'article 1 du règlement intérieur de l'établissement) et que j'avais 15 jours pour me rétracter (selon l'article 2 du règlement intérieur de l'établissement).rnrnBon après ça je me sentais perdue, je les envoie un mail m'excusant du mal attendu et que je n'avais pas lu les conditions générales et que je n'avais pas compris connaissance. rnAprès 1 mois je reçois un appel d'une société de recouvrement me demandant de payer cette somme. Franchement la personne au bout du fil m'a mise la pression.rnHier soir je rentre chez moi, je reçois un courrier de la part de la société de recouvrement qui dit " étant donné que toutes les tentatives de négociation ont échoué, si dans les délais de 4 jours vous ne remboursez pas la somme due, elle mandatera un huissier de justice". rnJe suis sous choc. Je ne sais pas quoi faire ? On veut me faire payer un truc dont je n'ai pas bénéficié des prestations.rnA t il un moyen de s'en sortir et ne pas payer ?rnMerci d'avance